Point presse du Conseil d'Etat

24 février 2021

La version Internet fait foi

Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'Etat
M. Serge Dal Busco, vice-président du Conseil d'Etat
M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat
Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat

Chancellerie d'Etat
Service communication et information
Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Genève internationale 4
Félicitations à Mme Ngozi Okonjo-Iweala, nouvelle directrice générale de l'OMC 4
Genève 5
Aéroport international de Genève: adoption du budget 2021, mise à disposition d'une ligne de crédit et mise en œuvre de l'IN 163 5
Le Conseil d'Etat valide le programme pluriannuel de la statistique cantonale 2021 6
Constitution de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville 6
Signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum cantonal ou communal 6
Remplacement de conseillère-er-s municipaux en février 2021 8
COVID-19 9
COVID-19: le Conseil d'Etat statuera ce vendredi sur les adaptations à apporter suite aux décisions du Conseil fédéral 9
COVID-19: liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie 9
COVID-19: exemption de la perception des taxes d'exploitation 2021 pour les cafés/restaurants et les taxis 9

Félicitations à Mme Ngozi Okonjo-Iweala, nouvelle directrice générale de l'OMC



Le Conseil d'Etat a adressé ses félicitations à Mme Ngozi Okonjo-Iweala à l'occasion de sa nomination au poste de directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour une période de quatre ans à compter du 1er mars 2021.

Il ne fait pas de doute pour le gouvernement genevois que les diverses expériences professionnelles de Mme Okonjo-Iweala l'aideront à mener à bien cette nouvelle charge et à relever les défis importants qui se présenteront.

Le gouvernement genevois assure Mme Okonjo-Iweala de son plein soutien dans l'accomplissement de sa tâche et se réjouit de poursuivre avec elle les relations privilégiées qui ont toujours existé entre l'OMC et les autorités genevoises.

Aéroport international de Genève: adoption du budget 2021, mise à disposition d'une ligne de crédit et mise en œuvre de l'IN 163

Le Conseil d'Etat a approuvé les budgets de fonctionnement, d'investissement ainsi que du fonds environnement de l'Aéroport international de Genève (AIG) pour l'exercice 2021, ceux-ci ayant été préalablement adoptés par le conseil d'administration de l'AIG le 8 décembre 2020.

L'année 2020 a été marquée par une chute du nombre de passagers de près de 70% par rapport à 2019, en lien avec la crise sans précédent que connaît le trafic aérien. Les perspectives de reprise à court terme ne sont pas réjouissantes et impliqueront un nouvel exercice largement déficitaire pour l'aéroport en 2021 et ce, quel que soit le scénario envisagé à ce jour.

Sur le plan des programmes d'investissements, une enveloppe de 96 millions de francs est prévue pour 2021, celle-ci étant quasi exclusivement affectée aux investissements en cours, ceci de préserver les liquidités de l'aéroport.

Compte tenu de ces perspectives et afin d'assurer les liquidités nécessaires au maintien et à la poursuite des activités de la plateforme, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi relatif à l'octroi d'un prêt de 200 millions de francs en faveur de l'aéroport. Ce prêt de 200 millions de francs est destiné à couvrir le scénario le plus pessimiste des besoins de financement jusqu'à fin 2022. Dans les faits, ce prêt est structuré à la manière d'une ligne de crédit et l'aéroport n'empruntera que les montants nécessaires en fonction de l'évolution de la situation, au-delà des lignes de crédits et emprunts conclus avec ses partenaires financiers (notamment l'emprunt obligataire de 180 millions de francs réalisé avec succès la semaine passée), pour assurer la poursuite de ses activités.

Projet de loi pour la mise en œuvre de l'IN 163

Le Conseil d'Etat a d'autre part adopté un projet de modification de la loi sur l'Aéroport (LAIG) destiné à mettre en œuvre l'article 191 A de la constitution genevoise, intitulé "Trafic aérien" et voté par la population genevoise le 24 novembre 2019 dans le cadre de l'initiative 163 "pour un pilotage démocratique de l'aéroport". Le projet entend mettre en œuvre le nouvel article constitutionnel en répondant clairement aux attentes de la population quant à la qualité de vie aux alentours de la plateforme aéroportuaire, à la diminution des nuisances tant sonores qu'atmosphériques et à la participation dans les choix liés à l'évolution de cette plateforme.

Ce projet de mise en œuvre de l'IN 163 a fait l'objet d'une large consultation auprès des milieux intéressés et s'articule autour de quatre axes. Il entend d'abord poser un cadre légal à la convention d'objectifs qui lie l'aéroport à l'Etat. Il inscrit ensuite le contexte du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) dans la loi cantonale. Il acte le principe de validation de la stratégie et du plan d'affaires à moyen et long terme par le Grand Conseil. Il renforce finalement le rôle de la commission consultative accompagnant l'évolution de la plateforme en lui conférant un rôle de commission officielle.

Pour toute information complémentaire: M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, en contactant M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DI, T. 078 802 90 07.

Le Conseil d'Etat valide le programme pluriannuel de la statistique cantonale 2021

Ainsi que la loi l'exige, le Conseil d'Etat a validé le programme pluriannuel de la statistique cantonale. Ce programme est alimenté notamment par les besoins exprimés par les autorités et les divers milieux d'utilisateurs, par les orientations émises par le conseil de la statistique cantonale (CSC) ainsi que par les révisions et les innovations de la statistique publique. Le CSC a accepté le programme lors de sa séance du 25 janvier 2021.

Ce programme est disponible sur le site Internet de l'Etat.

Pour toute information complémentaire: M. Philippe Dunant, secrétaire général adjoint chargé de communication, DF, T. 022 327 98 07 ou 079 432 58 84.

Constitution de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon.

Les communes d'Aire-la-Ville et de Confignon se sont entendues pour confier à la même fondation la gestion des structures de la petite enfance. Elles ont, courant 2020, adopté les modifications statutaires permettant à la fondation, qui existait déjà à Confignon depuis 2002, d'étendre ses activités à Aire-la-Ville. La crèche d'Aire-la-Ville, en cours de construction, devrait être mise en service début 2022.

Conformément au droit supérieur, les modifications des statuts des fondations communales sont soumises à l'aval du Grand Conseil.

Pour toute information complémentaire: M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint chargé des affaires communales, DCS, T. 079 215 80 58.

Signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum cantonal ou communal

Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, le Conseil d'Etat a constaté, sur la base des rôles électoraux au 31 décembre 2020, le nombre d'électeurs et d'électrices du canton et de chaque commune. Sur cette base, le Conseil d'Etat a déterminé le nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum cantonal ou communal comme suit:

- initiative populaire constitutionnelle cantonale: 8098 signatures;
- initiative populaire législative cantonale ou référendum cantonal: 5398 signatures;
- initiative ou référendum communal:

Communes	**Nombre de signatures**
Aire-la-Ville	136
Anières	251
Avully	205
Avusy	169

Bardonnex	278
Bellevue	332
Bernex	800
Carouge	1235
Cartigny	110
Céligny	83
Chancy	183
Chêne-Bougeries	800
Chêne-Bourg	800
Choulex	138
Collex-Bossy	173
Collonge-Bellerive	800
Cologny	624
Confignon	538
Corsier	251
Dardagny	210
Genève	3200
Genthod	296
Grand-Saconnex	800
Gy	56
Hermance	116
Jussy	146
Laconnex	87
Lancy	1864
Meinier	246
Meyrin	1323
Onex	1077
Perly-Certoux	368
Plan-les-Ouates	800
Pregny-Chambésy	316
Presinge	82
Puplinge	278

Russin	61
Satigny	457
Soral	112
Thônex	812
Troinex	293
Vandœuvres	297
Vernier	1886
Versoix	800
Veyrier	800

Pour toute information complémentaire: Mme Michèle Righetti, chancelière d'Etat, CHA, T. 022 327 95 09.

Remplacement de conseillère-er-s municipaux en février 2021

Durant le mois de février 2021, le service des votations et élections a procédé à trois remplacements de conseillères municipales et conseillers municipaux démissionnaires dans les communes suivantes:

- **Onex:** M. David Moschella est élu en remplacement de M. Didier Van Leemput;
- **Puplinge:** M. Fabien Fogal est élu en remplacement de Mme Rebecca Selitrenny Flores Salinas;
- **Thônex:** Mme Laurence Raiola est élue en remplacement de M. José Simoes.

Pour toute information complémentaire: M. Olivier Leclère, chef de service adjoint du service des votations et élections, CHA, T. 022 546 52 00.

COVID-19: le Conseil d'Etat statuera ce vendredi sur les adaptations à apporter suite aux décisions du Conseil fédéral

Au terme du processus de consultation, le Conseil d'Etat prend acte des décisions du Conseil fédéral. Il se penchera ce vendredi sur les adaptations que nécessitent ces mesures et communiquera des précisions sur leurs modalités d'application.

Pour toute information complémentaire: M. Emmanuel Cuénod, chef du service communication et information, CHA, T. 079 681 54 27.

COVID-19: liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté modifiant l'arrêté du Conseil d'Etat, du 11 décembre 2019, déterminant la liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Au regard de la situation sanitaire critique due à la COVID-19, un certain nombre de cliniques genevoises ont été réquisitionnées par le service du médecin cantonal afin de décharger les services des Hôpitaux universitaires de Genève.

Ces établissements médicaux sont donc amenés à effectuer, dans la limite de leurs compétences médicales, des prestations qui n'entrent pas dans les groupes de prestations pour lesquels ils ont été mandatés dans le cadre de la planification hospitalière.

Cet arrêté constitue un avenant à la liste hospitalière, pris pour une durée limitée.

Pour toute information complémentaire: M. Adrien Bron, directeur général de la santé, DSES, T. 022 546 50 26.

COVID-19: exemption de la perception des taxes d'exploitation 2021 pour les cafés/restaurants et les taxis

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de modification transitoire de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et de la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) visant à renoncer à la perception de la taxe d'exploitation pour les cafés/restaurants et de la taxe d'usage accru du domaine public pour les taxis.

Dans la mesure où ces secteurs d'activités sont particulièrement touchés par la crise COVID-19, le Conseil

d'Etat souhaite alléger quelque peu leurs charges fixes pour l'année 2021, comme ce fut le cas en 2020 déjà. Les montants des taxes qui ne seront en conséquence pas perçus seront, respectivement, de 3,2 millions de francs pour les cafés/restaurants et de 1,6 million de francs pour les taxis.

Pour toute information complémentaire: Mme Christina Stoll, directrice générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, DSES, T. 022 388 29 29.